



DIPLOME DE CAPITAINE 500

Date et Lieu : De septembre à janvier à Nantes
Date de dépôt des dossiers : mi-mai

Plan de formation :

❖ Conditions d'admission à l'entrée de formation :

- Etre titulaire du brevet du Capitaine 200 (équivalence possible avec certains titres maritimes en concertation avec la DIRM).
- Avoir 18 ans à l'entrée en formation.
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des Gens de la Mer.
- Etre titulaire du certificat PSC-1 (AFPS ou BNS), à justifier pour l'enseignement « Médical II ».

❖ Conditions d'obtention du diplôme

- Avoir suivi les cours de formation et passer avec succès les épreuves de CCF et de l'examen pour l'obtention du brevet,
- Etre titulaire des modules spécifiques : Certificat Général d'Opérateur, Médical II, Agent de Sureté du Navire, CAEERS, CQALI, CFBS,
- Justifier de 12 mois de navigation effective.
- Les cours nécessaires au niveau Médical II, Certificat Général d'Opérateur SMDSM, Lutte avancée contre l'incendie, ASN/SSO, FPBN et CAEERS sont dispensés durant la période de formation du Brevet de Capitaine 500.

Coût de la formation :

Rythme hebdomadaire : 34 heures
Nombre de semaines : 18 semaines

Durée de la formation : 589 heures
Epreuves d'examen : 6.5 jours

Cours payant pris en charge par le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Fonds Social Européen, sous certaines conditions : être demandeur d'emploi, ne pas avoir suivi de formation continue prise en charge par la Région depuis 2 ans (possibilité de faire une demande de dérogation auprès de la Région).

Prérogatives du brevet :

Cette formation concerne l'exploitation de navires inférieurs à 500 UMS qui naviguent à moins de 200 milles des côtes.

Le Brevet de Capitaine 500, est obtenu après 12 mois de navigation effective, post-formation, en tant qu'Officier Pont.

Rémunération des stagiaires :

- Les candidats bénéficiant d'allocation POLE EMPLOI peuvent obtenir une allocation de retour à l'emploi par la formation.
- Veuillez consulter votre conseiller « Pôle Emploi » **AVANT** l'entrée en stage.
- Les candidats n'ayant pas) de droit aux allocations chômage, peuvent bénéficier d'une rémunération ASP.
- Les candidats non demandeurs d'emploi devront apporter la preuve de la prise en charge du coût de la formation (demander un devis) soit par leur entreprise, soit par un FONGECIF.

Contenu de la formation :

Modules et stages de formation particulière	Durée
1- Module P1-2	139.5 H
Navigation	40 h
Stage RADAR / APRA	30 h
Météorologie	11.5 h
Règles de barre, feux balisage, signaux	18 h
Tenue du quart	10 h
Anglais SMCP et technique	30 h
2- Module P2-2	136.5 H
Description et construction	15 h
Stabilité	61.5 h
Entretien et réparation	15 h
Sécurité	30 h
Arrimage et manutention	15 h
3- Module N-2	82 H
Gestion	40 h
Environnement professionnel	42 h
Stages de formations spécifiques	231 H
Certificat Général d'Opérateur SMDSM	70 h
Qualification avancée à la lutte contre l'incendie	32 h
Certificat d'aptitude à l'exploitation des engins et radeaux de sauvetage	30 h
Formation Médicale - niveau II	50 h
Agent de sûreté du navire (ASN)	21 h
Recyclage CFBS	16 h
Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers	12 h
Total	589 H

Références Règlementaires :

Arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500